



Préavis municipal n° 06 - 2021

Remplacement d'un tronçon de la conduite d'eau potable de la Veivy et réfection de la chaussée

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité sollicite l'accord de votre Conseil pour l'octroi d'un crédit d'investissement urgent destiné au remplacement de la conduite d'eau potable de la Veivy et à la réfection de la chaussée.

PREAMBULE

Le 16 juillet dernier, une importante fuite s'est produite sur la conduite d'eau potable située sous le chemin de la Veivy. L'accès a tout d'abord été limité aux bordiers, le temps de repérer la fuite et d'effectuer les réparations.

Rapidement, d'importantes déformations de la chaussée sont apparues. En effet, la plus grande partie de l'eau s'est échappée sous le revêtement bitumineux de la chaussée et a déstabilisé l'encaissement de celle-ci.

Depuis début août, nous avons dû nous résoudre à fermer un tronçon du chemin. Le secteur concerné se situe entre le chemin de Chésalet et le chemin de la Cabaule. (en rouge ci-dessous) :

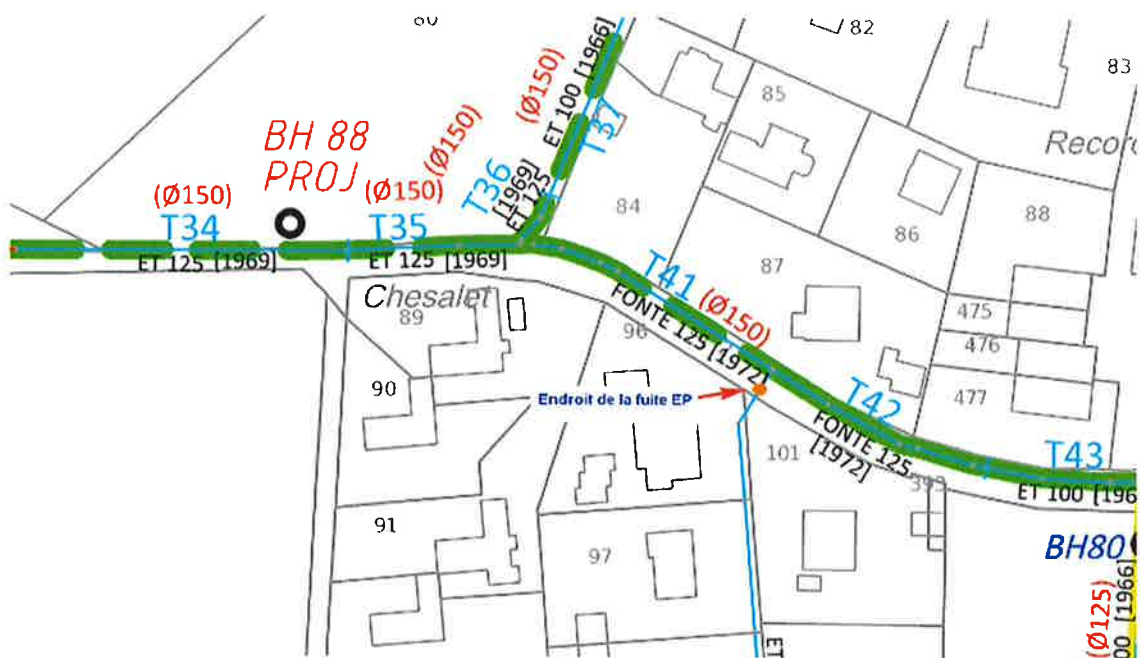


TRAVAUX

Afin de permettre la réouverture de la route, une remise en état de la chaussée avant cet hiver est indispensable. Les travaux de réfection consistent à enlever le revêtement, à stabiliser l'encaissement par un apport de gravier et le compactage de ce dernier pour finalement poser un nouveau revêtement bitumineux en deux couches. Le tronçon concerné mesure environ 110 m de long et 5 m de large, ce qui correspond à environ 550 m². A noter que le trottoir n'est pas concerné par cette intervention.

Lors de la réparation de la fuite, une seconde fuite est apparue, ce qui n'est pas rassurant quant à l'état général de ce secteur. La conduite d'eau en question est composée d'un tronçon en fonte d'un diamètre de 125 mm datant de 1972 et d'un tronçon en Eternit d'un diamètre de 125 mm datant de 1969. Notre Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE) datant de 2009 recommande de changer cette portion de conduite entre 2014 et 2019. Sur la base de ces constats, il apparaît évident que cette conduite doit être changée sur toute la longueur concernée par la réfection de la route.

Les travaux consistent par conséquent à remplacer les 110 m de conduite par une conduite en PE de diamètre de 160 mm. Hormis la conduite, sont compris dans les travaux le remplacement des vannes et les raccordements des privés à la conduite principale.



COÛTS

Route

a) Installation de chantier	CHF. 4'700.- TTC
b) Rabotage	CHF. 9'400.- TTC
c) Terrassement, Réglage et Compactage	CHF. 49'900.- TTC
d) Revêtement	CHF. 34'000.- TTC
e) Marquage	CHF. 3'500.- TTC
f) Divers et imprévus	CHF. 5'500.- TTC
Total Route	CHF. 107'000.- TTC

Conduite d'eau

g) Fouille	CHF. 22'000.- TTC
h) Conduite	CHF. 18'000.- TTC
i) Appareillage	CHF. 26'000.- TTC
j) Divers et imprévus	CHF. 2'000.- TTC
Total Conduite d'eau	CHF. 68'000.- TTC

COÛT TOTAL DES TRAVAUX CHF. 175'000.- TTC

FINANCEMENT

La Municipalité vous propose de financer cet investissement grâce à un emprunt de CHF 175'000.-.

Lors d'un récent renouvellement d'emprunt, nous avons pu constater que les taux à court terme sont très avantageux. En effet, les bailleurs de fonds proposent des taux d'intérêt négatifs pour des durées inférieures ou égales à 12 mois. Les emprunts pour des durées plus longues sont également très attractifs avec une offre à un taux de 1.06% à 20 ans.

La Municipalité sollicitera en temps utile plusieurs offres auprès de bailleurs de fonds et choisira celle qui présentera les meilleures conditions au moment de la signature.

Pour le calcul des coûts de cet investissement, nous avons prudemment retenu un taux théorique de 1 %. Les intérêts de cet emprunt représenteront donc CHF 1'750.- par an pour le premier exercice complet. Ils seront ensuite dégressifs en fonction de l'amortissement financier.

MODE DE COMPTABILISATION

L'ensemble des travaux étant la conséquence de la rupture de la conduite d'eau potable, la totalité des coûts est donc supportée par le dicastère « Service des eaux ».

A ce jour, la réserve affectée au dicastère « Service des eaux » est de CHF 1'050'821.23. L'entier des coûts de cet investissement sera donc amorti à l'issue des travaux par l'intermédiaire de la réserve affectée.

Il n'y aura donc pas de charges relatives à d'éventuels amortissements comptables lors des exercices futurs.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Penthaz

- Vu le préavis municipal n° 06 – 2021 : Remplacement d'un tronçon de la conduite d'eau potable de la Veivy et réfection de la chaussée
- Oui le rapport de la Commission ad hoc chargée de l'étude de ce préavis
- Oui le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'octroyer le crédit d'investissement de CHF 175'000.- pour le remplacement d'un tronçon de la conduite d'eau potable de la Veivy et la réfection de la chaussée,
- d'autoriser la Municipalité à financer ce projet en recourant aux marchés des capitaux pour un montant maximum de CHF 175'000.-, ceci aux meilleures conditions du marché, entraînant ainsi une hausse des intérêts de CHF 1'750.- annuellement (selon taux d'intérêts estimatif)
- D'accepter le mode de comptabilisation proposé entraînant l'utilisation de la réserve affectée au service des eaux pour un montant de CHF 175'000.-

Penthaz, le 15 août 2021

Approuvé par la Municipalité in corpore dans sa séance du 23 août 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le vice-syndic

La secrétaire


P-H. Dumont M. Goy Bommottet

Délégués municipaux : J-F Pollien, Syndic, Ph. Tesse, Municipal, S. Durussel, Municipal